**Date d'édition :** 07/03/2023



# Référentiel de Paye



## 200676

## Indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires des services déconcentrés

#### 1. Identification

Code BJ	200676
Libellé bulletin de Paie	IND.FORF.TRAV.SUPPL.
Code PAY	0676
Libellé	Indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires des services déconcentrés
Référence	200676
Libellé complémentaire	
Entité Ministère Direction	INTER - Interministériel
Chapitre RdP	Indemnitaire
Date d'entrée en vigueur de l'indemnité	01/01/2002
Date d'abrogation de l'indemnité	
Date de début de validité de la fiche	01/09/2017
Date de fin de validité de la fiche	

#### **Documentation Pissarho**

https://pissarho.cisirh.rie.gouv.fr/sites/default/files/documents\_en\_masse/200676\_INTER\_IND.FORF.TRAV.SUPPL..pdf https://pissarho.cisirh.rie.gouv.fr/sites/default/files/documents\_en\_masse/EL\_22\_mvt\_22.XLSX

Commentaire	

## 2. Références juridiques

Libellé du texte	Article	NOR
Décret n° 2002-63 du 14 janvier 2002 relatif à l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires des services déconcentrés		FPPA0100153D
Arrêté du 12 mai 2014 fixant les montants moyens annuels de l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires des services déconcentrés		RDFF1400417A

## 3. Conditions d'attribution

## 3.1 Populations

## 3.1.1 Populations éligibles

- N Cont situa handi ou conj mili décédé
- N Contractuel de droit public
- S Stagiaire
- T Titulaire

**Date d'édition:** 07/03/2023

#### 3.2 Conditions d'attribution liée au corps, grade, emploi fonctionnel

Les fonctionnaires sont répartis en 4 catégories :

Les fonctionnaires sont repartis en 4 categories :

1re catégorie : fonctionnaires de catégorie A appartenant à un grade dont l'indice brut terminal est supérieur à celui de l'indice brut
terminal du premier grade du corps des attachés d'administration de l'Etat ;

2e catégorie : fonctionnaires de catégorie A appartenant à un grade dont l'indice brut terminal est au plus égal à l'indice brut terminal
du premier grade du corps des attachés d'administration de l'Etat ;

3e catégorie : fonctionnaires de catégorie B ;

4e catégorie : fonctionnaires de catégorie A dont l'indice brut terminal du dernier grade est égal à l'indice brut 700 jusqu'au 30 juin

2015 et à l'indice brut 730 à compter du 1er juillet 2015.

Les contractuels repris sur un tableau d'assimilation pris par arrêté du ministre concerné et des ministres chargés du budget et de la Fonction Publique peuvent percevoir l'indemnité

#### 3.3 Condition d'attribution liée au poste ou à l'affectation (géo ou adm)

Fonctionnaires affectés dans les services déconcentrés

#### 3.4 Condition d'attribution liée aux fonctions, sujétions, activités ou vacations

Néant

#### 3.5 Autres conditions

Néant

#### 3.6 Conditions d'exclusion

Exclusion :agents logés par nécessité absolue de service

#### 4. Incompatibilités

Code BJ	Libellé BJ	Entité porteuse de l'incompatiblité	Incompatibilité	Type et N° texte	NOR
200106	IND FORF TRAV SUP ADM CEN	INTER INTERMINISTERIEL	Totale	Décret 2002-62	FPPA0100151D
200221	PR.PART.RECH.SCIENTIFIQUE	MI180 MEN	Totale	Décret 86-1170	
200674	IND. ADM. ET TECHNICITE	INTER INTERMINISTERIEL	Totale	Décret 2002-63	FPPA0100153D
201092	IND.SUJ.SPEC. 1ERE PART	INTER INTERMINISTERIEL	Totale	Décret 2002-1247	PRMG0270625D
201123	IND.SPEC.SERVICE	MI150 MINARM	Totale	Décret 2014-1021	MENH1413429D
201129	IND FORF DE SUJETIONS	MI300 MSS	Totale	Décret 2002-1443	SANG0223421D
201131	INDEMNITE SPECIALE	MI120 MTEI	Totale	Décret 92-1438	SPSG9202938D
201408	IND.SUJ.SPEC. 2EME PART	INTER INTERMINISTERIEL	Totale	Décret 2002-1247	PRMG0270625D
201793	I.F.S.E.	INTER INTERMINISTERIEL	Totale	Décret 2014-513	RDFF1328976D
201794	COMPLEMENT INDEMNITAIRE	INTER INTERMINISTERIEL	Totale	Décret 2014-513	RDFF1328976D
201829	GARANTIE INDEMNITAIRE	INTER INTERMINISTERIEL	Totale	Décret 2014-513	RDFF1328976D
201865	INDEMNITE DE SUJETIONS	MI300 MSS	Totale	Décret 2004-1055	MJSK0470189D

#### Commentaire

Il ne peut être attribué aucune indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires aux agents logés par nécessité absolue de service. Cette indemnité est incompatible avec les indemnités 201794 (COMPLEMENT INDEMNITAIRE) et 201829 (GARANTIE INDEMNITAIRE) au même titre que 201793 (I.F.S.E.)

### 5. Modalités de liquidation

#### 1 - I.F.T.S

## 5.1 Expression métier

Le montant mensuel est égal au montant annuel moyen divisé par 12

Le montant de l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires varie suivant le supplément de travail fourni et l'importance des sujétions auxquels le bénéficiaire est appelé à faire face dans l'exercice effectif de ses fonctions.

1re catégorie : fonctionnaires de catégorie A appartenant à un grade dont l'indice brut terminal est supérieur à celui de l'indice brut terminal du premier grade du corps des attachés d'administration de l'Etat ;

2e catégorie : fonctionnaires de catégorie A appartenant à un grade dont l'indice brut terminal est au plus égal à l'indice brut terminal du premier grade du corps des attachés d'administration de l'Etat ;

3e catégorie : fonctionnaires de catégorie B ;

4e catégorie : fonctionnaires de catégorie A dont l'indice brut terminal du dernier grade est égal à l'indice brut 700 jusqu'au 30 juin 2015 et à l'indice brut 730 à compter du 1er juillet 2015.

**Date d'édition :** 07/03/2023

#### Tableau barème

Catégorie	Montant annuel moyen en Euros	
Catégorie 1	1471,18	
Catégorie 2	1078,73	
Catégorie 3	857,83	
Catégorie 4	970,00	

## 5.2 Plancher / Plafond

Type de contrôle	Descriptif du contrôle
Contrôle sur Plafond	Le montant des attributions individuelles ne peut excéder huit fois le montant moyen annuel attaché à la catégorie à laquelle appartient l'agent.

#### 5.3 Périodicité de versement

Type de périodicité	Commentaire
Mensuelle	

#### 5.4 Modalités de revalorisation

Type de revalorisation	Commentaire
Arrêté	

#### 5.5 Attribution individuelle

Туре	Commentaire
NON	

## 6. PAY

#### **6.1 Information PAY: NEANT**

#### 6.2 Description du mouvement

Indemnité versée par mouvement 22. Les rappels au-delà de 35 mois sont à codifier par mouvement 20 dans la limite des presciptions en vigueur

Code indemnité	N°ordre	Date d'effet	Code paiement	Code taux	Donnée A	Donnée B	Type paiement
0676	00	JJMMAA	1 ou 2				1
Indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires des services	A titre indicatif		1 Payer 2 Ne pas payer				Elément permanent

## 6.3 Autres informations

Elément soumis à l'impôt sur le revenu	Oui
Elément soumis à précompte Service Non Fait	Oui
Elément soumis à précompte Jour de carence	Oui
Elément saisissable	Oui